

Renouvellement de l'agrément d'AKTO en tant qu'OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, pour 5 ans

Paris, le 13 janvier 2026. **Fort de son bilan sur les 5 dernières années, AKTO se voit renouveler son agrément en tant qu'opérateur de compétences unique dans ces 4 territoires ultramarins pour les 5 prochaines années à compter du 1^{er} janvier 2026.** AKTO est ainsi à nouveau habilité à gérer les fonds de la formation professionnelle et de l'alternance pour toutes les entreprises et les salariés de tous les secteurs, participant ainsi à la vitalité économique de ces territoires.

L'engagement d'AKTO s'inscrit dans la pérennité et la stabilité d'une organisation de proximité.

Ce renouvellement intervient alors qu'AKTO déploie depuis 2021 un plan d'actions dédié dans chacun de ces territoires en lien avec leurs enjeux propres autour d'un objectif commun : **garantir un service équitable à toutes les entreprises et tous les actifs sur l'ensemble du territoire national.**

Bien que les proportions divergent d'un territoire à l'autre, des enjeux communs émergent : des taux de chômage plus élevés que dans l'hexagone, une offre de formation plus restreinte et moins diversifiée, et une maîtrise des savoirs de base (savoir lire, écrire, utiliser les outils numériques, etc.) bien en deçà de la moyenne nationale.

Pour répondre à ces enjeux, AKTO met en place depuis cinq ans un plan d'actions décliné dans chaque territoire pour répondre au mieux à leurs besoins.

L'action d'AKTO est d'autant plus efficace qu'elle se déploie au travers des équipes sur le terrain, **en proximité des entreprises** de toutes tailles et tous secteurs sur chacun des territoires et qu'elle s'appuie sur la **présence de Conseils d'orientation paritaires (COP)**. Réunissant l'ensemble des partenaires sociaux de chaque collectivité, les COP expriment les besoins du territoire en termes de formation des salariés et d'accompagnement des entreprises, permettant à AKTO de mettre en œuvre des plans d'actions sur-mesure.

L'action d'AKTO auprès des entreprises et des actifs de ces territoires s'illustre par des résultats concrets sur ces 5 dernières années.

Sur la période 2021-2024, AKTO a financé sur ces quatre territoires :

- **Plus de 3 480 contrats d'apprentissage** ;
- **Plus de 860 contrats de professionnalisation** ;
- **Près de 1 140 stagiaires dans le cadre de préparations opérationnelles à l'emploi collectives**, auxquels s'ajoutent plus de 2 060 stagiaires co-financés via des partenariats régionaux ;
- **Près de 7 250 dossiers de formation**, au titre du plan de développement des compétences (hors co-financements).

AKTO opère également une mission de conseil et d'accompagnement des entreprises dans leurs politiques RH et dans la gestion de leurs dossiers de recrutement. Sur la période 2023-2024, **les conseillers AKTO ont ainsi informé et accompagné 1 545 entreprises et permis à 82 entreprises de bénéficier, sur la période 2021-2024, d'une prestation de conseil en ressources humaines (PCRH)** – une offre d'accompagnement en ressources humaines réalisé par un consultant externe, référencé par AKTO en raison de son expertise.

L'impact d'AKTO dans ces quatre territoires est renforcé grâce à de nombreux partenaires qui viennent enrichir son action en tant qu'OPCO unique.

Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, AKTO s'associe à de nombreux partenaires sur des axes essentiels :

- Sécuriser l'apprentissage en proposant notamment un accompagnement social des apprentis et en majorant le niveau de prise en charge des contrats.

En s'appuyant sur des partenaires tels que LADOM, Transitions PRO, l'APEC et le Régiment du service militaire adapté (RSMA), AKTO soutient les métiers en tension dans ces quatre territoires ultramarins à travers la valorisation de l'alternance, un véritable levier de montée en compétences et de formation.

La sécurisation des parcours en alternance s'est révélée être un enjeu clé pour garantir aux apprentis les meilleures chances pour compléter leur formation. Sur la recommandation des COP, AKTO s'est engagé à renforcer l'accompagnement social des apprentis en difficulté. Les CFA ultramarins bénéficient ainsi d'un forfait de 500 € par contrat d'alternance pour accompagner les jeunes en fonction de leurs situations personnelles : garde d'enfants, handicap, restauration, etc. Entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 août 2025, plus de 850 apprentis ont bénéficié de ce dispositif.

- Soutenir la mobilité des salariés devant souvent se rendre dans l'hexagone ou sur un autre territoire ultramarin pour suivre leur formation

Pour pallier le manque d'offre de formation dans les territoires ultramarins, AKTO prend en charge des frais de transport de repas et d'hébergement des salariés formés, et les frais de mobilité des formateurs soit vers l'hexagone, soit vers un autre territoire d'outre-mer.

À Saint-Martin, AKTO a par exemple financé la mobilité de 20 jeunes dans le cadre du Plan de développement des compétences en 2024.

Un partenariat entre AKTO et LADOM conclu en 2023 permet également d'accompagner les alternants et demandeurs d'emploi ultramarins qui ont un projet d'insertion professionnelle nécessitant la réalisation d'une formation en France hexagonale.

- Favoriser l'acquisition des savoirs de base et de la langue française, dans les territoires particulièrement confrontés au déficit de maîtrise des compétences clés par certains publics.

En partenariat avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, AKTO a conçu un référencement national des organismes de formation spécialisés sur les compétences de base, sous forme de cartographie : 168 organismes de formation présents dans les Outre-mer, dont 3 à Mayotte et 1 à Saint-Martin, y sont recensés.

En 2023, le Conseil d'Administration d'AKTO a par ailleurs décidé de mobiliser les reliquats de financements prévus par la Loi pour l'Ouverture et le Développement Économique de l'Outre-mer en vue d'une prise en charge totale des formations relatives à la maîtrise des compétences de base.

En 2025, AKTO a, par ailleurs, signé deux conventions de partenariats avec les OPCO Constructys et OPCO Santé afin de lui confier des missions spécifiques d'accompagnement des entreprises dans certaines branches professionnelles.

“Ce renouvellement est un signal fort qui montre la pertinence de notre modèle pour soutenir les salariés et les entreprises dans ces quatre territoires ultramarins, à savoir apporter des réponses sur-mesure à chacun d’entre eux, alors que chaque collectivité fait face à ses défis propres. Nous tenons à remercier tous nos partenaires pour leur confiance et leur engagement, en priorité les représentants des organisations syndicales et patronales membres des Commissions d’orientation paritaire de ces territoires qui font vivre le paritarisme au nom de la formation professionnelle et du développement des compétences.” a conclu Jean Hédou, Président d’AKTO.

“La force de notre modèle réside aussi dans notre présence territoriale. Dans l’hexagone comme dans tous les territoires d’outre-mer, AKTO assure un service de proximité au plus près des salariés et des entreprises. Dans les territoires ultramarins en particulier, la stabilité de notre action est primordiale pour pouvoir capitaliser sur les avancées enclenchées dans le temps. A fortiori pour les TPE – 88% des entreprises relevant d’AKTO – qui ont souvent besoin d’un accompagnement global sur leur politique de recrutement, la gestion de leurs dossiers d’alternance, etc.” a déclaré Laurent Barthélémy, Vice-président d’AKTO.

Contact presse : akto@tbwa-corporate.com

Pierre-Yves Gallety – 06 42 98 71 47

Julia Djimet – 06 45 68 42 72

À propos d’AKTO :

AKTO est l’opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu’il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l’appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d’emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d’aujourd’hui et de demain. Sa position au cœur de l’écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l’ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l’hexagone et outre-mer), afin d’opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne 394 000 entreprises, parmi lesquelles 88 % de TPE et 6 Millions de salariés. En 2024, 149 000 nouveaux alternants ont été accompagnés, plus de 566 000 salariés ont bénéficié d’une formation et 12 000 demandeurs d’emploi ont suivi un parcours de formation en lien avec un métier clé dans le cadre de la Préparation opérationnelle à l’emploi collective. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l’hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et OpcO 2i. **AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon depuis 2021.**